

RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION D'ASSOCIATION

Nº: 067 /RDA/J04-A3/SASC DU 18 SEPT 2024

Le Préfet du Département de Mham et Inoubou soussigné,
délivre aux personnes ci-après désignées, un récépissé de déclaration d'association conformément à la loi n° 90/053 du 19 décembre 1990, modifiée et complétée par la loi n° 2020/009 du 20 juillet 2020 portant sur la liberté d'association.

Nom de l'association: Association Terre & Cœur : en abrégé TERRE&CŒUR.

Siège : Bafia, Arrondissement : Bafia.

Administration :

N°	Noms et Prénoms	Qualité	Profession	Domicile
01	BOYOGUENO BOYOGUENO Albri	Président	Prêtre	Bafia
02	GARCIA MARTINEZ Dulcinéa	Vice-présidente	Agronome	Valence-Espagne
03	BOLIONG BILOGO Rosvelt	Secrétaire général	Agronome/Halieute	Bokito
04	MANEFO KENNE Neulie Kanta	Trésorière	Architecte	Yaoundé

- ❖ Deux (02) exemplaires du procès-verbal de l'assemblée générale constitutive,
- ❖ Deux (02) exemplaires des statuts et du règlement intérieur,
- ❖ Deux (02) listes de présence de l'assemblée générale constitutive,
- ❖ Une copie de la carte nationale d'identité de chaque membre dirigeant.

Toute modification ou tout changement survenu aux dispositions ci-dessus fera l'objet dans les deux mois qui suivent d'une déclaration au Préfet.

En foi de quoi, le présent récépissé de déclaration d'association, qui confère à l'Association Terre & Cœur la personnalité juridique, est établi et délivré pour servir et valoir ce que de droit. /.

Le Préfet



Garba Bakari
Administrator Civil Principal
da Clasa 1-a la 8-a

Préfecture de Bafia, édition du mardi 17 septembre 2024 à 10:54